



---

**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

---

**Présents :**

1 AIX-LES-BAINS  
2 AIX-LES-BAINS  
3 AIX-LES-BAINS  
4 BOURDEAU  
5 BRISON SAINT INNOCENT  
6 CHINDRIEUX  
7 CONJUX  
8 DRUMETTAZ-CLARAFOND  
9 DRUMETTAZ-CLARAFOND  
10 ENTRELACS  
11 GRESY-SUR-AIX  
12 LA BIOLLE  
13 LE BOURGET DU LAC  
14 MERY  
15 MOUXY  
16 ONTEX  
17 PUGNY-CHATENOD  
18 RUFFIEUX  
19 SAINT OFFENGE  
20 SAINT OURS  
21 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
22 TRESSERVE  
23 TREVIGNIN  
24 VIVIERS-DU-LAC  
25 VOGLANS

Renaud BERETTI  
GUIGUE Thibaut  
MONTORO-SADOUX Marie-Pierre  
DRIVET Jean-Marc  
CROZE Jean-Claude  
BARBIER Marie-Claire  
SAVIGNAC Claude  
BEAUX-SPEYSER Danièle  
JACQUIER Nicolas  
BRAISSAND Jean-François  
MAITRE Florian  
NOVELLI Julie  
SIMONIAN Edouard  
FONTAINE Nathalie  
FILIPPI Laurent  
CARRIER Christiane  
CROUZEVALLE Bruno  
ROGNARD Olivier  
GELLOZ Bernard  
ALLARD Louis  
TOUGNE-PICAZO Brigitte  
LOISEAU Jean-Claude  
CHAPUIS Nicolas  
AGUETTAZ Robert  
MERCIER Yves

Pouvoir de Michel FRUGIER

22 communes présentes

**Techniciens présents :**

BERLIOUX Olivier  
BOURDAGEAU Elise  
BOSSAN Emma  
DYEN Michel  
HUGOT Amandine  
LAUGIER Nathalie  
LAVASSIERE LAURENT

Directeur de cabinet  
Assistante du service Juridique et des Assemblées  
Juriste  
Président du SDES  
Directrice Générale Adjointe des Services  
Directrice du SDES  
Directeur Général des Services

**Elus présents en visio-conférence (non-votants) :**

VIONS

ARRAGAIN Manuel



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 septembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 8 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2023

Exécutoire le : **16 OCT. 2023**

Notifiée le : **16 OCT. 2023**

Visée le : **10 OCT. 2023**

### MARCHES PUBLICS

#### **Marché 2023-026 : Travaux d'aménagement de sécurité, renouvellement d'une canalisation AEP et l'enfouissement de réseaux secs de la traversée du hameau des Darmand (Entrelacs) - Attribution**

Monsieur le Président rappelle le groupement de commande qui a été établi entre Grand Lac, la commune d'Entrelacs et le SDES pour la réalisation de l'opération d'aménagement du hameau des Darmand sur la commune d'Entrelacs avec l'aménagement de sécurité, le renouvellement de la conduite d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs.

Monsieur le Président, rappelle également que le Cabinet Longeray est maître d'œuvre sur cette opération pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages.

La consultation des entreprises a été répartie par lot de la manière suivante :

- LOT 1 : Travaux de réseaux et génie civil, pour un montant estimatif global de : 384 691.10 € HT (Part Grand Lac : 235 517.00€ HT)
- LOT 2 : Travaux de revêtements bitumineux et bordure, pour un montant estimatif global de : 269 826.95 € HT (Part Grand Lac : 29 554.00€ HT)
- LOT 3 : Câblage (Grand lac n'étant pas concerné par ce lot).

La date de remise des plis a été fixée au 11 septembre 2023 à 12h00. Au total 5 offres ont été reçues pour le lot 1 et 3 offres pour le lot 2.

Au vu des critères d'attribution (50% Prix et 50% technique), du résultat des négociations et du classement des offres définitives pour les deux lots, la commission d'appel d'offres de la commune d'Entrelacs (coordinateur du groupement) du 21 septembre 2023 propose de retenir :

- Pour le lot 1 : l'entreprise EHTP pour un montant total de 343 505.60 € HT (Part Grand Lac : 223 711.87 € HT),
- Pour le lot 2 : l'entreprise SER TPR pour un montant total de 209 716.41 € HT (Part Grand Lac : 18 128.90 € HT).

Monsieur le président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à disposition auprès du service marché.

Les crédits Grand Lac sont respectivement ouverts comme suit sur les budgets 2023 :

- Eau Potable : 25.33
- Eaux pluviales : 166

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 33</li><li>- Présents : 25</li><li>- Présents et représentés : 26</li><li>- Votants : 26</li><li>- Pour : 26</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 4 : Marché 2023-026 : Travaux d'aménagement de sécurité, renouvellement d'une canalisation AEP et l'enfouissement de réseaux secs de la traversée du hameau des Darmand (Entrelacs) - Attribution -

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/10/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/10/2023

---

**Numéro de l'acte :** d4715 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20231003-d4715-DE

---

**Date de décision :** 03/10/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

